



Actualisé le 17/10/26

ORGANISME DE FORMATIONS DE SECURITE PRIVEE ET DE SECOURISME

TITRE 3 – OVT TITRE 4 – DESP TITRE 5 - SST - FORMATIONS INCENDIE-SSIAP 1 - 2 et 3- Manipulation et utilisation Extincteur-Evacuation

Formation Réglementation dans les ERP

Public	Cette formation s'adresse à tout personnel souhaitant s'informer sur le fonctionnement de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). Personnes en situation de handicap : Dans le cadre de notre offre de formation accessible au public en situation de handicap, un certificat médical est obligatoire avant l'entrée en formation afin de correspondre aux exigences du métier, qui demande que tous les indicateurs de certification soient validés.	Durée totale	21 heures
		Recyclage	Recommandé

Pré requis	Aucun pré requis n'est nécessaire à cette formation.
-------------------	--

OBJECTIFS	SAVOIRS
Identifier les contraintes réglementaires principales et spécifiques applicables à un établissement.	• Présentation de la réglementation (arrêté du 25 juin 1980). • Les principes fondamentaux de la sécurité en ERP. • Les commissions de sécurité. • Les obligations et devoirs de l'exploitant. • Les contraintes réglementaires spécifiques à l'établissement : dispositions constructives, fonctions de sécurité, organisation et équipement. Cette formation répond à la directive européenne DDA (Décret n° 2018-431 du 1er juin 2018) visant le public des assureurs. Elle vous permettra de monter en compétence sur la réglementation de sécurité au sein des établissements recevant du public.

Lieu : TLF

Effectif : Groupe de 10 participants maximum

VALIDATION : Délivrance d'une attestation de formation

SARL TLF : TOUTE LA FORMATION-

Autorisation n° 95970130997 du 07 septembre 2005 par la Préfecture de la Guadeloupe

Agrément CNAPS FOR-971-2026-29-12-20210586754 valable jusqu'au 29/12/2026 – Certification QUALIOP! N°1470FInd5 du 06/02/2024 au 24/03/2027 -

Agrément SSIAP N° 2026-0025 valable jusqu'au 13/10/2031 - Agrément SST N°H31041/2018/SST-01/O/20 valable jusqu'au 15/10/2028 - Imm.Magic3 rue

A.Miles - 97122 BAIE MAHAULT - Siret 48261013600046 – APE 8559A - ☎ 0590 98 26 06 - tlfag97@gmail.com



Actualisé le 17/10/26

ORGANISME DE FORMATIONS DE SECURITE PRIVEE ET DE SECOURISME

APS TITRE 3 – OVT TITRE 4 – DESP TITRE 5 - SST - FORMATIONS INCENDIE-SSIAP 1 - 2 et 3- Manipulation et utilisation Extincteur-Evacuation

Formation Préparer les visites de la Commission de sécurité dans les ERP

Public	Les chefs d'établissements, les responsables sécurité, les responsables techniques, les gestionnaires Personnes en situation de handicap : Dans le cadre de notre offre de formation accessible au public en situation de handicap, un certificat médical est obligatoire avant l'entrée en formation afin de correspondre aux exigences du métier, qui demande que tous les indicateurs de certification soient validés.	Durée totale	7 heures
		Recyclage	Recommandé

Pré requis	En complément de la formation Réglementation dans les ERP.
-------------------	--

OBJECTIFS	SAVOIRS
- Maîtriser les obligations du chef d'établissement - Assurer la tenue et le suivi du registre de sécurité - Préparer le passage de la Commission de sécurité - Assurer le suivi de la Commission de sécurité.	Le contexte réglementaire • La hiérarchie des textes • Le Classement des ERP • La déclaration de travaux en ERP • La réalisation de travaux site occupé • Les manifestations exceptionnelles • Les sanctions administratives et pénales La commission de sécurité • Les différentes visites • Le rôle de la commission de sécurité • La composition des Commissions de sécurité • La périodicité des visites • Les différents avis de la Commission La préparation de la visite • Le registre de sécurité • Les différents acteurs et leur mission

SARL TLF : TOUTE LA FORMATION-

Autorisation n° 95970130997 du 07 septembre 2005 par la Préfecture de la Guadeloupe

Agrément CNAPS FOR-971-2026-29-12-20210586754 valable jusqu'au 29/12/2026 – Certification QUALIOP! N°1470FInd5 du 06/02/2024 au 24/03/2027 -

Agrément SSIAP N° 2026-0025 valable jusqu'au 13/10/2031 - Agrément SST N°H31041/2018/SST-01/O/20 valable jusqu'au 15/10/2028 - Imm.Magic3 rue

A.Miles - 97122 BAIE MAHAULT - Siret 48261013600046 – APE 8559A - ☎ 0590 98 26 06 - tlfag97@gmail.com

	• Le contrôle et la maintenance des installations techniques et de sécurité • Le suivi des travaux et des visites antérieures • L'évacuation des personnes en situation de handicap • La formation du personnel • Les consignes et l'affichage de sécurité • La Commission de sécurité « à blanc » • Les erreurs à éviter Le déroulement d'une visite • Les acteurs de l'établissement • L'accueil de la Commission • La présentation de l'établissement • Le contrôle documentaire • La visite des locaux • Les essais des moyens de secours • La délibération • Les motifs d'un avis défavorable Le suivi d'une visite • La transition de l'avis • L'exploitation du procès-verbal • Le suivi des prescriptions • La planification des mesures correctives • La gestion d'un avis défavorable
--	--

Lieu : TLF

Effectif : Groupe de 10 participants maximum

VALIDATION : Délivrance d'une attestation de formation

SARL TLF : TOUTE LA FORMATION-

Autorisation n° 95970130997 du 07 septembre 2005 par la Préfecture de la Guadeloupe

Agrément CNAPS FOR-971-2026-29-12-20210586754 valable jusqu'au 29/12/2026 – Certification QUALIOP! N°147OFInd5 du 06/02/2024 au 24/03/2027 -

Agrément SSIAP N° 2026-0025 valable jusqu'au 13/10/2031 - Agrément SST N°H31041/2018/SST-01/O/20 valable jusqu'au 15/10/2028 - Imm.Magic3 rue

A.Miles - 97122 BAIE MAHAULT - Siret 48261013600046 – APE 8559A - ☎ 0590 98 26 06 - tlfag97@gmail.com